

# Planter maintenant

Défis et occasions pour l'agriculture dans le cadre de la reconstruction de Haïti



Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, il y a eu un énorme afflux de personnes déplacées dans le grenier à riz d'Haïti, la vallée de l'Artibonite. Certains de ces nouveaux-venus sont parvenus à trouver du travail comme journaliers dans des exploitations agricoles. Crédit : Oxfam America/Ami Vitale.

**Même avant le tremblement de terre dévastateur de janvier 2010, Haïti figurait déjà parmi les pays les plus pauvres et en proie à la plus grande insécurité alimentaire du monde. Une majorité de Haïtiens vivent en milieu rural et dépendent d'emplois agricoles. Cependant, ni le gouvernement ni la communauté internationale n'ont accordé d'attention suffisante à l'agriculture, de sorte que la marginalisation des campagnes ne cesse de s'intensifier. La libéralisation des échanges commerciaux a soumis les agriculteurs à la concurrence des exportations de riz subventionnées des États-Unis et a mis les consommateurs dans une position de vulnérabilité face à l'instabilité des prix des denrées alimentaires. L'agriculture doit occuper une place centrale dans la reconstruction post-séisme et il faut mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès des petits agriculteurs aux ressources afin de faire augmenter leurs revenus et leur productivité, en particulier pour ce qui est des cultures alimentaires de base. Il est également urgent de tout mettre en œuvre pour renverser la sérieuse dégradation des ressources naturelles. Le gouvernement haïtien a conçu un plan de reconstruction agricole complet, qui pourrait être renforcé en soutenant le rôle des femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, en développant les capacités des organisations de populations rurales et en décentralisant les services. Les bailleurs de fonds doivent rapidement fournir les moyens permettant de concrétiser ce plan et devraient veiller à une plus grande cohérence entre leur aide au développement et leurs politiques commerciales. Il est indispensable d'être plus attentif à l'agriculture pour aider les Haïtiens à atteindre leurs buts de reconstruction à court et à long terme.**

# Résumé

Le gigantesque séisme qui a secoué Haïti le 12 janvier 2010 a dévasté les zones rurales ainsi qu'urbaines, détruisant des cultures, des bâtiments d'exploitations agricoles, du matériel et des infrastructures. Ses effets indirects se sont fait sentir dans presque toutes les régions du pays, puisque 600.000 personnes ont migré vers les campagnes, venant intensifier la pression sur la nourriture et les ressources en combustible à peine suffisantes pour répondre aux besoins. Le déplacement interne est venu aggraver l'insécurité alimentaire, qui touchait déjà six personnes sur dix avant la catastrophe.

Beaucoup s'accordent à dire que la reconstruction devra se concentrer en grande partie sur l'agriculture. La majorité des Haïtiens vivent dans des zones rurales et leurs moyens d'existence dépendent des activités agricoles. Mais le développement agricole se heurte à de sérieuses contraintes : des années d'inattention de la part du gouvernement et des bailleurs de fonds, la stagnation technologique, la grave dégradation des ressources naturelles, la position dominante du riz subventionné venu des États Unis sur les marchés haïtiens, le manque de services de crédit et de vulgarisation, la médiocrité des infrastructures, l'insécurité des baux et le fait que les systèmes foncier et juridique ne favorisent pas les personnes pauvres des zones rurales, la dépendance croissante vis-à-vis des denrées importées et de l'aide alimentaire et la faible quantité de transformation agricole permettant de produire une valeur ajoutée.

L'entente entre l'État et ses citoyens est faible; perception de corruption, manque d'intérêt et favoritisme à l'égard de l'élite urbaine ont fait que de nombreux Haïtiens en milieu rural se méfient du gouvernement. Trop souvent, les instances décisionnelles ont empêché les populations pauvres rurales de s'exprimer. Cependant, depuis 2006, le gouvernement et les bailleurs de fonds sont plus attentifs à l'agriculture et prêtent davantage l'oreille aux points de vue des citoyens haïtiens.

L'intervention humanitaire immédiate après le séisme a privilégié l'aide alimentaire venue de l'extérieur, bien que certains bailleurs de fonds aient insisté pour qu'elle soit achetée aux agriculteurs haïtiens. La distribution massive de semences, d'outils et d'engrais dans la zone sinistrée et à ceux qui hébergeaient des personnes déplacées a donné un coup de pouce aux perspectives pour les récoltes de 2010, bien que les bailleurs de fonds n'aient pas fourni suffisamment de moyens pour aider tous les ménages ciblés.

Le gouvernement haïtien a mis au point un ambitieux plan de reconstruction agricole de 772 millions de dollars qui se concentre sur les infrastructures, les augmentations de production durable, le développement des chaînes de valeur et la prestation de services ruraux. Conformément au principe d'*appropriation* d'efficacité de l'aide, les bailleurs de fonds devraient soutenir les plans nationaux élaborés en consultation avec les citoyens, mais jusqu'ici, la communauté internationale n'a pas fourni tous les moyens demandés.

Le gouvernement devrait en priorité mobiliser les ressources nationales, comme le requiert le plan. Il faut mettre l'accent sur l'augmentation des revenus et de la productivité des petits agriculteurs, en particulier pour ce qui est des cultures alimentaires de base. Le gouvernement devrait par ailleurs :

1. mener une décentralisation administrative et fiscale, avec des institutions gouvernementales représentatives à tous les niveaux ;
2. encourager l'établissement de comités composés de fonctionnaires et de représentants de la société civile élus afin de planifier et de gérer les initiatives locales de développement ;
3. institutionnaliser un système efficace d'équilibre des pouvoirs pour contrôler la corruption à tous les échelons du gouvernement ;
4. comme première étape dans le sens de l'amélioration de la sécurité du régime foncier, veiller à ce que le système juridique accorde une reconnaissance égale aux deux langues officielles d'Haïti, et fournir une assistance juridique étendue de manière à ce que les citoyens des zones rurales puissent avoir accès à la justice dans des affaires telles que les litiges fonciers ;
5. soutenir les efforts des agriculteurs, des pauvres et des femmes des zones rurales en vue de développer des organisations solides et représentatives ;
6. formuler des politiques agricoles et concevoir des programmes qui tiennent compte de la division du travail selon le sexe et qui soutiennent les femmes dans leurs rôles de commercialisation agricole ;
7. amener les terres publiques inexploitées sous production en toute transparence, en les louant ou en embauchant des ouvriers salariés ;
8. revitaliser le réseau de centres décentralisés de recherche agricole, de vulgarisation et de formation, et fournir des services aux agriculteurs en les consultant ;
9. veiller à ce que les petits agriculteurs aient accès au crédit ;
10. réhabiliter et étendre les infrastructures rurales, en particulier les axes routiers et les installations d'irrigation ;
11. intégrer dans toutes les activités la durabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe ; mettre l'accent sur le reboisement, l'agroforesterie, la gestion intégrée des bassins versants et la promotion des poêles économes en combustible.

De plus, le gouvernement devrait faire en sorte que les soins de santé et les services d'éducation soient disponibles en milieu rural et faciliter la création d'emplois à l'extérieur des exploitations agricoles, afin de faire des zones rurales des lieux qui donnent envie d'y vivre et d'y travailler.

À long terme, le gouvernement et la société civile devraient nouer le dialogue pour parvenir à une politique commerciale qui assure un équilibre entre la protection par les tarifs douaniers pour les agriculteurs haïtiens et des prix alimentaires abordables pour les consommateurs.

Quant aux bailleurs de fonds (bilatéraux et multilatéraux) et aux institutions financières internationales, ils devraient :

1. donner la priorité à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, aligner les stratégies sur le Plan national d'investissement agricole d'Haïti et les objectifs de développement agricole et rural répertoriés ci-dessus et fournir les moyens requis pour mettre en œuvre le plan ;
2. financer l'achat d'aide alimentaire autant que possible au niveau local, sur la base d'une évaluation rigoureuse des besoins et des conditions des marchés locaux ;
3. fournir une assistance sous la forme de subventions et non de prêts ;
4. créer des mécanismes permettant d'intégrer la société civile dans le débat relatif aux stratégies de développement ; et
5. adopter un cadre d'obligation de rendre des comptes qui permette d'évaluer le respect des engagements et la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les bailleurs de fonds bilatéraux doivent assurer la cohérence entre les politiques d'aide et commerciales. À cette fin, les États-Unis devraient :

1. exempter Haïti du « Bumpers Amendment » qui interdit l'assistance à la production de cultures alimentaires considérées comme « faisant concurrence » aux exportations des États-Unis ;
2. réformer les subventions pour le riz qui ont pour effet de fausser les échanges commerciaux, donnent lieu au *dumping* et nuisent aux producteurs haïtiens ; et
3. fournir un accès complet des exportations haïtiennes au marché américain en franchise de droits et sans contingent.

Cela fait longtemps que des gouvernements successifs et la communauté des donateurs n'accordent pas l'attention suffisante à l'agriculture haïtienne. Or, la majorité des Haïtiens vivent encore en milieu rural et dépendent de l'agriculture pour leurs emplois.

L'absence d'attention au développement rural de la part des politiques a marginalisé les campagnes. Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans les zones rurales sont parmi les plus élevés au monde. La plupart des agriculteurs exploitent de petites parcelles et n'ont aucune sécurité foncière. Il manque aux populations rurales pauvres des organisations représentatives et solides, capables d'inclure leurs préoccupations à l'ordre du jour des débats d'orientation et d'améliorer leur bien-être économique.

Sous la pression des bailleurs de fonds, le gouvernement haïtien a réduit ses tarifs douaniers agricoles de sorte qu'ils se situent largement en dessous de ceux de ses voisins caribéens. La libération des échanges a accru la dépendance vis-à-vis des denrées importées et la vulnérabilité face à l'instabilité des prix mondiaux, tout en soumettant les agriculteurs haïtiens à la rude concurrence des exportations de riz des États-Unis.

Le gigantesque tremblement de terre qui a secoué Haïti le 12 janvier 2010 a eu des effets dévastateurs sur la région métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que sur d'autres villes. Le séisme a par ailleurs détruit certaines régions campagnardes haïtiennes, détruisant des cultures, des bâtiments d'exploitation agricole, du matériel et des infrastructures. Les effets indirects se sont fait sentir dans presque toutes les régions du pays, puisque 600.000 personnes ont fui les zones sinistrées pour aller se réfugier chez des parents ou des amis dans les campagnes, ce qui a eu pour effet d'intensifier l'insécurité alimentaire et la demande de bois de chauffage provenant des forêts de plus en plus réduites de Haïti.

Si l'on veut que la reconstruction post-séisme facilite un développement durable, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans les zones tant urbaines que rurales, elle doit accorder une importante priorité à l'agriculture. Les initiatives doivent davantage mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès des petits agriculteurs aux ressources afin d'accroître leurs revenus et leur productivité, en particulier pour ce qui est des cultures alimentaires de base. La reconstruction doit également se concentrer sur la restauration des ressources naturelles dégradées d'Haïti.

Le gouvernement haïtien a mis au point un ambitieux plan de reconstruction agricole de 772 millions de dollars qui se concentre sur l'amélioration des infrastructures, la stimulation de la production durable, le développement des chaînes de valeur et l'amélioration des services ruraux. Jusqu'ici, la communauté internationale n'a pas encore accepté de fournir tous les moyens requis. S'il était mis en œuvre dans

son intégralité, ce plan pourrait faciliter le renforcement des initiatives locales prometteuses, afin de renforcer l'autonomie économique des agriculteurs, y compris les femmes, de leur garantir voix au chapitre et responsabilité dans la formulation des politiques agricoles, de décentraliser les services ruraux pour qu'ils répondent mieux aux besoins des agriculteurs et des autres personnes pauvres des campagnes, et de créer des mesures incitant les personnes à vivre et à travailler dans les zones rurales.

Le présent document traite du contexte d'abandon des zones rurales qui existait avant le séisme, des effets de ce dernier sur les zones rurales et l'intervention humanitaire, des plans de reconstruction et des initiatives de développement prometteuses. Il se conclut par des recommandations destinées au gouvernement haïtien ainsi qu'aux bailleurs de fonds, pour que l'agriculture fasse l'objet d'une priorité plus marquée, basée sur l'obligation de rendre des comptes aux citoyens haïtiens.

# Un héritage agricole d'inattention, de décapitalisation et de dégradation

L'agriculture a un statut paradoxal en Haïti. D'un côté, comme le fait remarquer la Banque mondiale, elle est « de loin l'activité économique et sociale la plus importante »<sup>1</sup>. La majorité des Haïtiens (55 pour cent) vivent dans des zones rurales<sup>2</sup> et l'agriculture emploie la moitié de la main-d'œuvre nationale (y compris 75% des Haïtiens à faibles revenus)<sup>3</sup>. Bien que sa part dans l'activité économique globale ait diminué depuis les années 1960, époque où elle représentait 50 pour cent<sup>4</sup>, l'agriculture continue de représenter 28 pour cent du produit national brut (PNB)<sup>5</sup>. Or, bien que l'agriculture joue un rôle essentiel dans la vie de la plupart des Haïtiens, ni le gouvernement ni les bailleurs de fonds n'en ont fait une priorité de premier plan au cours des 50 dernières années.

## Exploitation et inattention

La famille Duvalier, qui a gouverné Haïti de 1957 à 1986, a centralisé le pouvoir politique et l'activité économique à Port-au-Prince, et a soumis les zones rurales à la répression et à une taxation cupide, sans guère d'investissements publics dans le développement agricole<sup>6</sup>. La chute de Jean-Claude Duvalier en 1986 ne renversa pas ce manque d'attention politique. Par contre, le pays dut faire face à une longue période d'instabilité politique et de décapitalisation rurale. Lorsqu'un coup militaire renversa le président Jean Bertrand Aristide en 1991, la communauté internationale imposa un embargo qui dura jusqu'en 1994 et vint exacerber la pauvreté dans les campagnes. Lorsque Aristide reprit le pouvoir avec le soutien de l'armée américaine, il subit une pression importante de la part des bailleurs de fonds, y compris les États-Unis et la Banque mondiale, afin d'ouvrir les marchés haïtiens à l'économie mondiale<sup>7</sup>.

## Libéralisation des échanges commerciaux : un exercice de funambulisme sans filet

Aristide accéda aux exigences des donateurs et, presque du jour au lendemain, Haïti se transforma en l'un des marchés les plus ouverts au monde. Le gouvernement réduisit les tarifs douaniers sur le riz importé de 50 pour cent à seulement 3 pour cent (comparés à 38 pour cent en moyenne dans les Caraïbes).<sup>8</sup> Cependant, ce changement soudain de politique ne comprenait aucune mesure destinée à amortir le choc pour les agriculteurs haïtiens, par exemple, une aide à la production ou un programme de protection sociale afin d'atténuer les effets de la perte de revenus<sup>9</sup>.

La libéralisation des échanges commerciaux a considérablement diminué l'autosuffisance alimentaire. Bien que les consommateurs aient profité de l'accès à du riz importé moins coûteux, ils préfèrent encore largement les produits locaux<sup>10</sup>. Entre 1990 et 1999, la production de riz en Haïti a presque diminué de moitié ; bien qu'elle se soit quelque peu remise depuis, le rendement moyen à la fin des années 2000 reste 6 pour cent en dessous des niveaux des années 1980<sup>11</sup>. Alors qu'il était pratiquement autosuffisant en 1980, aujourd'hui Haïti importe 80 pour cent de son riz et 60 pour cent du total des denrées alimentaires vient de l'étranger<sup>12</sup>. Le rendement des exploitations agricoles chute de 0,9 pour cent par an depuis 1995<sup>13</sup>.

Bill Clinton – le président des États-Unis qui a poussé Haïti à réduire ses tarifs douaniers et qui est actuellement l'Envoyé spécial des États-Unis en Haïti et le co-président de la Commission haïtienne intérimaire pour le relèvement – a récemment reconnu que ses initiatives avaient aidé les agriculteurs américains aux dépens des cultivateurs haïtiens :

*« Certains de mes agriculteurs en Arkansas en ont peut-être profité, mais cela n'a pas marché. C'était une erreur... Je dois vivre tous les jours avec les conséquences de mes actions qui ont fait perdre la capacité à produire une récolte de riz en Haïti pour nourrir ces gens. »<sup>14</sup>*

Les avantages pour les consommateurs haïtiens furent de courte durée ; lorsque les prix mondiaux du riz se sont multipliés par cinq en 2007 et 2008, le marché ouvert d'Haïti subit les augmentations. Des protestations éclatèrent dans tout le pays et à Port-au-Prince, ville polarisée sur le plan politique, elles tournèrent à la violence.<sup>15</sup>

Haïti est le troisième plus grand marché pour les exportations de riz des États-Unis, après le Japon et le Mexique<sup>16</sup>.

*En 2009, 611 riziculteurs américains ont reçu des subventions de la part du gouvernement s'élevant à presque 20 fois l'aide agricole que les États-Unis ont apportée à Haïti, lequel compte 1 million de ménages agricoles.<sup>17</sup> (voir l'encadré 1.)*

Encadré 1 : Aide des États-Unis à l'agriculture, au niveau national et à Haïti, en 2009

Aide totale des États-Unis à Haïti : 353 millions de dollars

Dont aide à l'agriculture : 22 millions de dollars (6 pour cent du total)

Dont aide alimentaire en nature : 64 millions de dollars (18 pour cent du total)<sup>18</sup>.

Total des paiements versés aux riziculteurs américains : 434 millions de dollars<sup>19</sup>.

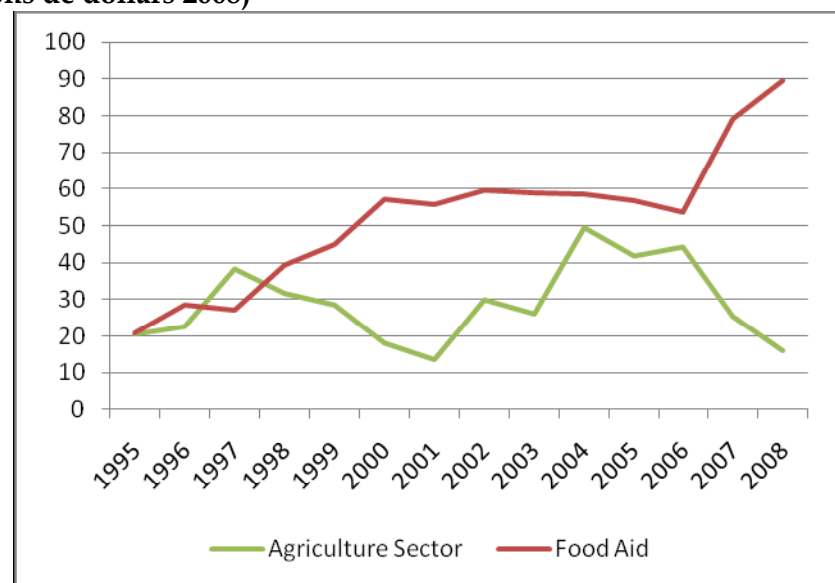
Les subventions ont aidé les États-Unis – le cinquième exportateur de riz du monde – à prendre une part de 16 pour cent du marché mondial de riz, lequel représente 11 milliards de dollars.

Incapables de faire concurrence aux importations de riz bon marché, de nombreux agriculteurs haïtiens se sont joints à l'exode rural qui commença à l'époque de Duvalier<sup>20</sup>. Selon les estimations, 75.000 personnes déferlent sur Port-au-Prince chaque année. Cette ville,

conçue pour 250.000 habitants, en comptait presque trois millions au moment du séisme de 2010. Nombre d'entre eux vivaient dans des bidonvilles tentaculaires comme Cité Soleil, sans équipements de base tels que des systèmes d'égouts ou d'eau potable ; la promesse d'emplois et d'éducation dans la région de la capitale a été une illusion pour un nombre bien trop élevé des migrants<sup>21</sup>.

Au début du nouveau millénaire, l'agriculture était toujours en veilleuse. Entre 2000 et 2005, le gouvernement haïtien a affecté à peine 4 pour cent de son budget au secteur<sup>22</sup>. Durant la même période, l'aide à l'agriculture représentait à peine 2,5 pour cent de l'aide au développement reçue par Haïti<sup>23</sup>. Comme l'indique le graphique 1, depuis la fin des années 90, les montants de l'aide alimentaire ont régulièrement dépassé ceux de l'aide agricole.

**Graphique 1 : Aide alimentaire et aide à l'agriculture en Haïti (millions de dollars 2008)<sup>24</sup>**



Source : Organisation de coopération et de développement économiques

## Marginalisation des campagnes

Ces facteurs ont entraîné l'appauvrissement des campagnes haïtiennes. Presque 90 pour cent des Haïtiens des régions rurales vivent dans la pauvreté (avec l'équivalent de moins de 2 dollars par jour), et les deux tiers sont considérés comme extrêmement pauvres (moins de 1 dollar par jour). Ces chiffres dépassent le taux de pauvreté rurale des pays africains extrêmement pauvres comme le Tchad et le Niger<sup>25</sup>. Presque 80 pour cent des Haïtiens extrêmement pauvres vivent en milieu rural<sup>26</sup>. La surface moyenne des exploitations agricoles est de 1,5 hectares<sup>27</sup>. La tradition d'égalité de partage entre les enfants à la mort du propriétaire des terres a contribué à la fragmentation de celles-ci, de nombreuses minuscules parcelles étant qualifiées de *mouchwa* (mouchoirs). Cette tendance est quelque peu compensée par l'émigration constante et la coutume qui veut que les femmes mariées intègrent les ménages de leurs maris et cèdent à leurs frères les terres dont elles héritent<sup>28</sup>.

Haïti est l'un des endroits où l'insécurité alimentaire est la plus mauvaise au monde : 58 pour cent de la population n'a pas d'accès à la nourriture en suffisance. Seuls le Burundi, la République démocratique du Congo et l'Érythrée affichent un pourcentage plus élevé de citoyens qui souffrent de la faim<sup>29</sup>. La malnutrition chronique entraîne un retard de croissance chez un enfant d'âge préscolaire sur cinq ; dans les zones rurales, ce chiffre atteint 28 pour cent. Trois enfants d'âge préscolaire sur cinq et presque la moitié des femmes sont anémiques, généralement suite à des régimes carencés en fer. Ces taux sont un peu plus bas dans les régions rurales, mais restent élevés<sup>30</sup>.

Haïti n'est pas seulement le pays le plus pauvre de l'hémisphère ouest ; il affiche aussi la distribution la plus inégale de revenus, les 40 pour cent les plus pauvres ne recevant que 6 pour cent des revenus nationaux et les 20 pour cent les plus riches jouissant d'une part de 68 pour cent. Les deux pour cent les plus riches disposent à eux seuls de 26 pour cent des revenus nationaux<sup>31</sup>.

À la différence de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, Haïti n'est pas doté d'un système foncier dual, dans le cadre duquel de minuscules exploitations de subsistance coexistent avec de grandes plantations. Au lieu de cela, après l'indépendance de 1804, une classe de rentiers urbains s'est développée, satisfaits de vivre des rentes de propriétés foncières urbaines et rurales, laissant une importante masse d'agriculteurs pauvres subsister avec peine<sup>32</sup>. De plus, à l'heure actuelle, les cultivateurs haïtiens les plus pauvres ne produisent pas pour leur propre consommation, mais cultivent des produits à plus grand rendement et utilisent les recettes qui en découlent pour acheter des aliments peu coûteux sur les marchés locaux. Il n'y a que les agriculteurs à revenu plus élevé qui produisent pour les besoins de leur propre ménage<sup>33</sup>.

Les Haïtiens des campagnes ont généralement accès aux terres et au bétail. Quatre-vingts pour cent des ménages ruraux possèdent ou louent des terres, ou encore sont métayers ; 82 pour cent des terres agricoles sont exploitées par leurs propriétaires ; et 70 pour cent des ménages ruraux se lancent dans les cultures. Presque 80 pour cent d'entre eux font de l'élevage, le bétail constituant une sorte d'épargne (la vente de bêtes est un moyen de faire face aux chocs)<sup>34</sup>.

L'agriculture haïtienne est marquée par la stagnation technologique. La plupart des agriculteurs utilisent des outils manuels, comme des machettes et des houes. Plus de 90 pour cent d'entre eux n'ont pas accès aux pesticides et aux engrais, quels qu'ils soient (y compris biologiques) et, même parmi les cultivateurs les plus aisés, 64 pour cent n'ont pas recours aux engrais et 87 pour cent n'emploient pas de pesticides. Le manque d'accès aux services financiers contribue à l'inaptitude des agriculteurs à avoir des intrants hors-exploitation. Seulement 4 pour cent des ménages ruraux ont des comptes épargne formels, et seulement 11 pour cent d'entre eux affirment bénéficier de crédits.<sup>35</sup>

Un seul agriculteur sur dix a accès à l'irrigation. Rares sont ceux qui ont accès aux services de recherche agricole ou de vulgarisation, malgré

une demande importante. Du fait du manque de soutien du gouvernement et des donateurs, un réseau de 50 centres de recherche et de formation agricoles décentralisés, établis dans les années 1980 s'était déjà effondré au début des années 2000. Il n'en reste aujourd'hui que 20, et tous ne fournissent pas des services de qualité aux agriculteurs, ni ne sont surveillés systématiquement par le ministère haïtien de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR).<sup>36</sup>

En dehors des exploitations, il n'y a guère de possibilités de travail en milieu rural. Les activités de transformation agricole sont très réduites – alors que c'est la source la plus évidente d'emplois hors-exploitation dans les campagnes, car l'embargo du début des années 1990 et la concurrence internationale acharnée en ayant résulté ont décimé la classe des entrepreneurs en milieu rural. Il ne reste que de petites entreprises sous-capitalisées<sup>37</sup>.

Les Haïtiens pauvres des campagnes se font rarement entendre dans le processus d'élaboration de la politique qui influence leur capacité à nourrir leurs enfants. Il y a quelques associations solides de producteurs, en particulier dans la vallée irriguée de l'Artibonite, mais la plupart des organisations d'agriculteurs ne parviennent pas à articuler les points de vue des agriculteurs ou à améliorer leur pouvoir de négociation sur le marché. Un certain nombre d'associations d'agriculteurs bien organisées participent à des activités de plaidoyer, mais la formulation des politiques reste dominée par les élites et défavorable aux campagnes<sup>38</sup>. Les agriculteurs haïtiens se rendent compte que le gouvernement ne veut pas qu'ils développent des organisations puissantes. Bien que le droit haïtien garantisse la démocratie et la liberté d'association, un riziculteur de la vallée de l'Artibonite a fait le commentaire suivant : « La démocratie commence par trois repas par jour. Nous n'en avons qu'un ou deux. »<sup>39</sup> Les organisations de femmes permettent aux membres de défendre fermement leurs intérêts, mais trop souvent, les hommes dominent les organisations mixtes<sup>40</sup>. Des organisations puissantes représentant la population rurale, y compris les associations d'agriculteurs, les coopératives et les groupes de femmes, peuvent être un moyen déterminant pour les citoyens haïtiens, de demander des comptes à leur gouvernement.

## Un gouvernement par et pour l'élite

L'histoire de Haïti est une histoire de triomphe et de tragédie. Elle débute par des Africains soumis à l'esclavage et exilés qui se libèrent et chassent leurs chefs coloniaux. Mais, presque immédiatement après la fondation de la nation, une élite prédatrice et principalement urbaine s'empare du contrôle de la plus grande partie de la richesse du pays et se sert des institutions publiques pour maintenir son statut privilégié.<sup>41</sup>

La gouvernance ne favorisant pas les zones rurales ni les citoyens pauvres, la plupart des Haïtiens vivant en milieu rural expriment une profonde méfiance à l'encontre de leurs gouvernants. Le fait que le gouvernement mène des programmes est comparable à se laver les

mains et de les frotter ensuite dans la poussière, déclare un résident rural<sup>42</sup>. Les agriculteurs haïtiens évitent dans une majorité écrasante tout engagement avec les institutions officielles qui régissent leur pays – un réseau de notaires, de géomètres, de juges et de juristes. La langue intensifie la fracture entre l'État et ses citoyens ruraux : le français est la langue du droit et des politiques publiques, mais environ 90 pour cent de la population ne parle que le créole haïtien (*kreyòl*). Une étude gouvernementale menée en 1997 a conclu que seulement 5 pour cent de l'ensemble des transactions foncières rurales étaient enregistrées dans le cadre du système légal officiel. Cependant, les titres fonciers officiels sont beaucoup plus fréquents dans la vallée de l'Artibonite, où la valeur des terres est élevée et les litiges fonciers sont monnaie courante.<sup>43</sup>

Plus grave encore, la corruption endémique<sup>44</sup> prive en général les Haïtiens pauvres des campagnes de justice lors des différends de ce type. Même lorsque les agriculteurs parviennent à obtenir l'assistance d'un avocat francophone, les juges sont susceptibles d'octroyer des titres fonciers non pas en tenant compte de la personne qui a labouré la terre, mais en fonction de celui qui offre le pot-de-vin le plus conséquent. Ce système dénué de transparence crée une insécurité foncière parmi les cultivateurs haïtiens.<sup>45</sup>

Le gouvernement possède des surfaces considérables de terres rurales. Une grande partie d'entre elles sont inexploitées, mais 5 pour cent des ménages ruraux louent des terres publiques, et ces contrats de bail couvrent 10 pour cent de l'ensemble des terres agricoles. Les notaires facilitent souvent la vente illégale de terres publiques, ce qui revient à privatiser les ressources publiques sur base de corruption. Récemment, le gouvernement a permis aux ouvriers sans terre de cultiver des terres publiques en échange d'une rémunération<sup>46</sup>.

Le manque d'institutions empêche la gouvernance de satisfaire les besoins ruraux. La constitution de 1987 post-Duvalier garantit à *tous* les Haïtiens le droit à la vie, à l'alimentation et au respect et prévoit des organes législatifs et exécutifs élus (les *collectivités territoriales*) au niveau national, départemental, communal et local. A quelques rares exceptions près, cette structure démocratique n'existe que sur le papier au-delà du niveau local, avec une bureaucratie non élue au sommet et des organes intermédiaires généralement absents<sup>47</sup>. Telisme Dutelien, maire d'Anse-à-Veau, zone désespérément pauvre et isolée du département rural du sud-ouest de Nippes, se plaint de ce que le gouvernement national ne fournit pratiquement aucun moyen. Or, durant les deux premiers mois de 2010, la population locale a triplé, avec l'arrivée des rescapés de la zone du séisme, puis, fin février, des inondations se sont abattues sur la région<sup>48</sup>.

Au vu de ces échecs institutionnels, il n'est guère étonnant que les biens et services publics soient largement absents dans les zones rurales. Non seulement il manque de services agricoles indispensables, comme la recherche, la vulgarisation, l'irrigation et la gestion des ressources naturelles, mais les écoles et les centres médicosociaux publics sont eux aussi absents. Seulement 51 pour cent des Haïtiens des campagnes ont accès à l'eau potable (contre 70 pour cent des habitants des centres

urbains avant le tremblement de terre). À peine cinq pour cent d'entre eux vivent près d'une route pavée et les deux tiers n'ont même pas accès à des chemins de terre. Seulement un sur dix d'entre eux a accès à l'électricité, et seulement 18 pour cent ont accès à des installations d'assainissement adéquates<sup>49</sup>.

## Sols minés et forêts coupées

La dégradation des ressources naturelles vient gravement entraver le développement agricole et rural. La dictature de Duvalier a encouragé la destruction systématique de la couverture forestière d'Haïti afin de priver les opposants politiques de bases à partir desquelles ils auraient pu organiser des insurrections, tout en accordant parallèlement des concessions d'exploitation lucrative à ses alliés politiques. À l'heure actuelle, 85 pour cent des ménages haïtiens et de nombreuses petites entreprises dépendent du bois de chauffage et du charbon comme sources d'énergie, ce qui contribue encore à la déforestation. La fabrication de charbon donne aux agriculteurs désespérément pauvres un moyen de subsistance essentiel<sup>50</sup>. Les Haïtiens abattent 12 millions d'arbres tous les ans, mais il n'y a pas de stratégie nationale globale de reboisement pour soutenir cette économie de l'énergie tirée du bois, ce qui explique que 25 des 30 bassins versants du pays soient presque complètement déboisés<sup>51</sup>.

Cette combinaison de déforestation et d'épuisement des nutriments des sols provoqué par la faible utilisation d'engrais a anéanti la fertilité des terres agricoles d'Haïti. La perte de couverture forestière contribue à un taux d'érosion de la terre arable de 3 pour cent par an. Les agriculteurs haïtiens, à tous les niveaux de revenus, reconnaissent que l'érosion est un problème majeur, et il y a une demande considérable de soutien à l'agroforesterie, mais guère de financement<sup>52</sup>. La perte de couverture forestière laisse par ailleurs les zones rurales d'Haïti dans une situation de grande vulnérabilité face aux tempêtes tropicales et aux ouragans. En 2008, quatre ouragans consécutifs ont balayé le pays, entraînant des glissements de terrain qui ont emporté des milliers d'hectares de cultures et des centaines de milliers de têtes de bétail jusque dans la mer des Caraïbes<sup>53</sup>. Sans la mise en œuvre de mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe comme le reboisement et l'utilisation de meilleurs matériaux et pratiques de construction, les changements climatiques auront pour effet d'exacerber la vulnérabilité d'Haïti face aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui sont en passe de devenir de plus en plus fréquents et intenses<sup>54</sup>.

## Introduire la sensibilité aux questions de genre dans les exploitations agricoles

Dans les campagnes haïtiennes, les femmes sont à la tête de près de 40 pour cent des ménages<sup>55</sup> ; elles sont actives dans tous les aspects de l'agriculture. Elles peuvent être propriétaires de terres, en acheter, en vendre et en hériter, et elles le font. Elles les transfèrent à leurs héritiers, bien que, comme on l'a fait remarquer plus haut, elles ne jouissent pas de droits d'héritage tout à fait égaux dans la pratique. On observe une division du travail selon le sexe dans les zones rurales et, lorsqu'un

homme est présent, il est toujours considéré comme le chef de famille. Les hommes effectuent les tâches agricoles lourdes comme le défrichage et le labourage des terres, la production de cultures d'exportation (café, mangues, etc.), les soins au bétail de grande taille et les emplois salariés. Les femmes produisent pour les marchés locaux, plantent et désherbent toutes les cultures, veillent à la sécurité alimentaire du ménage et se procurent d'autres produits de première nécessité pour le ménage grâce à l'argent qu'elles tirent de leurs ventes. Elles sont aussi les acteurs dominants des marchés alimentaires intérieurs, tant au niveau de la vente en gros (*Madamn Sara*) qu'à celui de la vente au détail (*marchande*). Les femmes ainsi que les hommes récoltent les cultures. La plupart des agriculteurs haïtiens se procurent des semences sur les marchés de produits agricoles locaux, de sorte que ce sont les femmes qui fournissent et achètent la plupart des semences. Les ménages dirigés par les femmes risquent moins de souffrir d'une insécurité alimentaire extrême que ceux qui sont dirigés par des hommes, peut-être parce qu'elles ont à leur disposition les bénéfices tirés du petit commerce pour acheter de quoi manger<sup>56</sup>.

Il y a en Haïti une proportion de femmes économiquement actives plus élevée que dans tout autre pays en développement, à l'exception du Lesotho.<sup>57</sup> Les ouvrières agricoles tendent à être victimes de discrimination salariale<sup>58</sup>



Marie Camel Rubin, à droite, désherbe son exploitation dans le département de Nippes, dans le sud-ouest de Haïti, en compagnie de son fils de huit ans, Jolenz Noel. Crédit : Oxfam America/Coco McCabe.

## Le début d'une ère nouvelle pour l'agriculture ?

En 2006, après deux décennies d'agitation politique et de déclin économique, un nouveau gouvernement est entré en fonction et a promis des changements radicaux qui allaient améliorer la sécurité, réduire la pauvreté et encourager la croissance économique. Une série de consultations multi-parties prenantes sans précédent, y compris avec de nombreuses communautés, ainsi que des donateurs, a précédé l'adoption de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté de 2007. Elle identifie l'agriculture comme un « vecteur » essentiel pour la croissance économique ainsi que pour la réduction de la pauvreté<sup>59</sup>. En

2008, conformément aux priorités identifiées, et dans le but de profiter des prix mondiaux accrus du riz, le gouvernement a investi 43 millions de dollars dans l'amélioration des infrastructures et l'octroi de subventions pour l'achat d'engrais afin de stimuler la production nationale<sup>60</sup>. Les donateurs ont versé 27 millions de dollars d'aide à l'agriculture, cinq fois plus que le montant fourni en 2006 et deux fois le montant de leurs contributions en 2007<sup>61</sup>. Bien que les tempêtes tropicales aient entraîné cette année-là des pertes agricoles considérables, Haïti a bénéficié d'une récolte exceptionnelle en 2009 <sup>62</sup>, et on a eu l'impression que le pays entrait dans une ère nouvelle, caractérisée par l'attention accrue accordée au développement rural et à l'opinion de la société civile.

## Impact du tremblement de terre

Le violent tremblement de terre du 12 janvier 2010 a eu un grave impact sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et l'agriculture en Haïti. Il a fait 220.000 morts et 300.000 blessés (le nombre total de ces victimes représente 5 pour cent de la population). Les pertes économiques de 7,8 milliards de dollars ont dépassé la taille de l'économie haïtienne. Le séisme a entraîné le déplacement de 2,3 millions de personnes et en a laissé 4 millions en besoin d'aide pour accéder à la nourriture, car ayant perdu leurs emplois. La mort de jusqu'à 25 pour cent des fonctionnaires et le fait que nombre des fonctionnaires survivants étaient blessés ont considérablement entravé l'aptitude du gouvernement à intervenir<sup>63</sup>. Dans les zones urbaines de la région sinistrée, y compris Port-au-Prince et sa banlieue, Léogâne et Jacmel, de nombreuses personnes touchées vivaient et travaillaient auparavant dans des bâtiments mal construits ou à proximité. Un million et demi de personnes déplacées se sont installées dans des camps situés dans la capitale et ses environs. Le séisme a touché les zones rurales directement et, aspect plus important, indirectement, sous la forme du déplacement de 600.000 personnes de plus vers les campagnes <sup>64</sup>.

À l'intérieur de la zone du séisme, les dégâts occasionnés aux routes, aux ponts, au port et à l'aéroport de Port-au-Prince ont entravé la vente de nourriture à l'intérieur du pays et l'approvisionnement alimentaire et la fourniture d'autres formes d'assistance en provenance de l'étranger. Les dégâts ont fait grimper les prix alimentaires locaux, alors que les populations sinistrées avaient perdu leurs revenus<sup>65</sup>. Le séisme a touché 100.000 ménages (soit 500.000 personnes) dans les parties rurales de la zone sinistrée et 29 pour cent d'entre eux ont perdu leur logement. Les outils, l'équipement et les installations d'entreposage et d'irrigation ont subi d'importants dégâts. Trente-deux pour cent des agriculteurs sinistrés ont perdu leurs stocks de semences, ce qui a retardé les semis au printemps, tandis que 4 pour cent d'entre eux ont perdu leur bétail. La « vague » massive d'aide internationale du mois de février a eu pour effet de réduire les prix des produits alimentaires et de faciliter l'accès aux denrées alimentaires, tant pour ceux qui recevaient des contributions directes que pour le million d'Haïtiens inscrits dans des programmes de rémunération en espèces du travail. Cependant, la baisse rapide des prix a eu un effet négatif sur les Haïtiens sinistrés des campagnes, qui tiraient leurs revenus de la vente de leurs produits agricoles.<sup>66</sup>

L'intervention humanitaire a réussi à fournir de la nourriture, une nutrition, des abris, de l'eau potable, des services d'assainissement, des soins de santé et des services d'éducation d'urgence aux personnes les plus gravement touchées<sup>67</sup>. L'aide alimentaire fournie – incontestablement nécessaire au vu des circonstances – provenait

principalement de l'étranger. Par exemple, les États-Unis ont fourni 173 millions de dollars d'aide alimentaire entre le moment où est survenu le tremblement de terre et fin juillet 2010, ce qui représente presque 60 pour cent du total de l'aide alimentaire fournie, ainsi que 16 pour cent de l'ensemble de l'aide humanitaire fournie par les États-Unis après le séisme. Sur ces 173 millions de dollars, 72 pour cent (125 millions de dollars) consistait en aliments produits aux États-Unis, fournis principalement par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM). Le reste de l'aide alimentaire américaine a été donnée en espèces pour financer l'achat de bons alimentaires d'urgence et les transferts monétaires au titre du nouveau Programme de sécurité alimentaire d'urgence des États-Unis (US Emergency Food Security Program).<sup>68</sup> Les États-Unis – de loin le plus grand donateur d'aide alimentaire au monde – ont enfin commencé à adopter ce qui est considéré comme les meilleures pratiques, à savoir une approche dans le cadre de laquelle l'aide alimentaire ne se compose pas seulement de denrées provenant du donneur, mais comprend également de l'argent pour l'achat de nourriture dans le pays ou la région bénéficiaire quand c'est plus judicieux (c.-à-d. lorsque de la nourriture est disponible au niveau local ou régional, lorsque les marchés fonctionnent et lorsque les prix ne connaissent pas d'augmentation trop soudaine), souvent en versant directement cet argent aux personnes qui ont besoin d'une aide.

D'autres donateurs ont beaucoup plus privilégié l'achat local d'aide alimentaire. Par exemple, le Canada a aidé Oxfam à fournir des « kits alimentaires » à 10.000 ménages (environ 50.000 personnes), composés entièrement de produits alimentaires locaux (plantain, riz local, haricots, farine de maïs, yams, cassave, beurre de cacahuète et patates douces) dont la valeur s'élevait à 550.000 dollars<sup>69</sup>. La France qui, jusqu'il y a peu, fournissait la plus grande partie de son aide alimentaire internationale à partir de ses propres récoltes, a accordé des fonds au PAM pour qu'il achète au département haïtien du Nord du maïs destiné aux programmes alimentaires scolaires. La Banque mondiale a contribué à financer les achats gouvernementaux de lait produit au niveau local pour les cantines scolaires. Après le 31 mars, le gouvernement a insisté pour qu'une part accrue de l'aide alimentaire provienne des exploitations agricoles haïtiennes et pour que la distribution générale d'aliments cesse, tout en poursuivant les efforts visant les groupes vulnérables comme les enfants d'âge préscolaire et scolaire. Ces efforts ciblés de fourniture de denrées alimentaires ont continué d'aider plus d'un million d'enfants.<sup>70</sup>

*Les personnes touchées par le séisme interrogées dans le cadre d'une enquête menée par Oxfam ont estimé que le soutien à la production locale faisait partie des quatre interventions d'aide les plus importantes (parallèlement à la création d'emplois, à l'éducation et aux abris).<sup>71</sup>*

Les principaux effets du tremblement de terre sur les zones rurales d'Haïti n'ont pas été liés à l'effondrement des bâtiments et à l'impraticabilité des routes, mais au départ massif de personnes de la zone sinistrée, principalement vers les zones rurales, le plus souvent pour se réfugier chez des parents. Cela a intensifié la pression sur les ressources en eau et forestières, déjà sollicitées au maximum. Dans de nombreux cas, les familles d'accueil souffraient déjà de l'insécurité alimentaire. C'était tout particulièrement vrai pour les familles des départements de l'Artibonite et du Nord-Ouest, qui ont hébergé des milliers de parents. Presque tous les ménages d'Haïti ont accueilli des personnes déplacées. Dans de nombreux cas, la déferlante de

nouveaux-venus a poussé les familles d'accueil à adopter des stratégies de dernier recours, comme la vente de bétail et d'autres biens. De nombreux ménages ont été réduits à consommer les denrées qu'ils avaient en réserve et les graines destinées à la saison des semis, à réduire leur alimentation ou à modifier leurs régimes alimentaires, à chercher du travail, à embaucher moins de main-d'œuvre et à abattre plus d'arbres pour fabriquer du charbon. Environ 160.000 personnes ont fui vers la frontière avec la République dominicaine, principalement vers des communautés extrêmement pauvres, exerçant du même coup une pression considérable sur les services locaux comme les écoles, les centres médicosociaux et les réserves d'eau potable. Les ménages d'accueil, généralement composés de quatre ou cinq personnes, ont vu leur taille tripler<sup>72</sup>. Un nombre similaire de personnes sont parties vers l'Artibonite, beaucoup se rendant dans des zones souffrant d'une pauvreté et d'une insécurité alimentaire importantes<sup>73</sup>.

En août, plus de six mois après le séisme, au moins 40 pour cent de ceux qui avaient quitté la zone sinistrée étaient revenus dans la région métropolitaine de Port-au-Prince en raison de l'incapacité des communautés d'accueil à leur offrir un soutien adéquat et notamment en raison du manque d'emplois et d'écoles de qualité dans les zones rurales. Souvent, les chefs des familles déplacées font la navette entre la région de la capitale et l'endroit où les leurs se sont réfugiés, pour tenter de profiter des occasions économiques et d'éducation, tandis que le reste de la famille reste déplacée. Quelques activités d'urgence ont été proposées dans les régions accueillant des personnes déplacées afin de proposer à ces dernières une rémunération en échange de leur travail<sup>74</sup>. L'absence de programmes gouvernementaux de protection sociale en Haïti a laissé les personnes déplacées et leurs familles d'accueil dans une situation désespérée.

Le Groupe Agriculture (Agriculture Cluster) d'urgence, dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le MARNDR, et qui englobe 170 organisations non gouvernementales (ONG) et agences internationales, a organisé la distribution de semences, d'outils et d'engrais (voir le tableau 1) à plus de 74.000 ménages agricoles dans la zone du séisme, ainsi qu'à 68.000 ménages en dehors de la zone sinistrée, bénéficiant à plus de 700.000 personnes au total<sup>75</sup>. Oxfam, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de recherche et de formation agricole de Salagnac dans le département de Nippes, a augmenté la distribution prévue de boutures de yam aux agriculteurs de quatre départements, en utilisant un projet de développement déjà en place comme plateforme pour apporter une aide agricole d'urgence<sup>76</sup>. La distribution d'intrants d'urgence (ainsi que la bonne pluviosité) a contribué à améliorer les perspectives pour la récolte 2010, bien qu'elle reste légèrement inférieure à celle de 2009<sup>77</sup>.

Cependant, les donateurs n'ont apporté que la moitié environ de l'aide requise dans la partie de l'aide agricole d'urgence de l'appel humanitaire des Nations Unies pour Haïti. Cet écart entre l'appel et l'aide réelle a laissé 26.000 ménages ruraux (soit 130.000 personnes) de la zone sinistrée privés d'une assistance quelconque<sup>78</sup>.

**Tableau 1: Aide agricole d'urgence à Haïti, du 12 janvier au 5 juillet 2010**

<b>Denrée</b>	<b>Quantité</b>
<i>Semences de riz, de maïs et de haricots</i>	1.874 tonnes
<i>Semences de légumes</i>	14 tonnes
<i>Racines et tubercules</i>	6 millions de boutures
<i>Plantes à banane</i>	100.000
<i>Outils manuels</i>	87.563
<i>Engrais</i>	9.345 tonnes
<i>Compost</i>	170 tonnes

Source : Comité permanent inter-agences, Genève



Distribution de semences à Desvarieux. Crédit : Oxfam America/Ami Vitale.

## Plans de relèvement et de reconstruction

À moyen et long terme, tout plan de reconstruction doit accorder la priorité à l'agriculture. La raison n'en est pas seulement son rôle central dans les moyens d'existence et l'économie globale des Haïtiens, mais aussi le potentiel qu'elle a de contribuer à assurer la réalisation du droit à la nourriture dans un contexte présentant une telle insécurité alimentaire. De plus, dans les pays pauvres où il y a un grand nombre de petits agriculteurs, la croissance agricole tend à avoir un effet de réduction de la pauvreté beaucoup plus important que la croissance dans d'autres secteurs de l'économie<sup>79</sup>. En reconnaissance de l'importance du secteur pour l'avenir d'Haïti, le gouvernement a publié son Plan national d'investissement dans l'agriculture<sup>80</sup> en mai 2010, de façon à ce qu'il coïncide avec une importante réunion de donateurs et les réunions du G8/G20 en juin. Le processus d'élaboration du plan a comporté une consultation importante avec la communauté des bailleurs de fonds et plusieurs séminaires publics auxquels ont participé des organisations de la société civile. Le peu de temps disponible pour préparer ce plan et le contexte perturbé ont limité l'ampleur de la consultation publique, mais il y a eu une quantité considérable de débats et de critiques publics lors des sessions organisées<sup>81</sup>.

Le plan demande des investissements de 772 millions de dollars sur sept ans, avec un engagement de la part du gouvernement à fournir 14 pour cent du total à partir des ressources nationales. Il demandera 14 pour cent de plus aux investisseurs privés et le reste (552 millions de dollars US) à la communauté des donateurs. Le tableau 2 illustre les principaux sous-secteurs prioritaires et les investissements requis pour chacun d'entre eux.

Pour les points positifs, les experts en développement agricole font remarquer qu'il s'agit du plan de reconstruction le plus détaillé jamais préparé par un quelconque ministère sectoriel d'Haïti<sup>82</sup>. De plus, il se concentre sur le soutien aux petits agriculteurs, la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Toutefois, le plan présente un certain nombre de limites :

- Bien qu'il demande d'intégrer la dimension femmes-hommes dans la politique et les programmes, le plan ne tient pas suffisamment compte de la division du travail selon le sexe en milieu rural. Il n'analyse donc pas la manière dont les interventions qu'il propose pourraient profiter de façon disproportionnée aux hommes plutôt qu'aux femmes (p. ex. soutien à l'agriculture destinée à l'exportation) ou requérir expressément l'engagement des femmes (p. ex. amélioration de l'accès aux semences).
- Le plan ne met pas suffisamment l'accent sur le renforcement des capacités des associations d'agriculteurs visant à les rendre plus

autonomes économiquement et à se faire entendre auprès des décideurs.

- Le plan n'examine pas suffisamment la manière de relier la vulgarisation agricole et ces associations, et n'aborde pas non plus la tendance des ONG à recruter les meilleurs vulgarisateurs, ce qui laisse une faible capacité au gouvernement. Le plan ne cible pas non plus les services de vulgarisation pour les femmes.
- Il ne traite pas de manière adéquate de la décentralisation des services agricoles, de la nécessité d'améliorer les niveaux intermédiaires de gouvernance (entre les niveaux local et national), ni du besoin d'une décentralisation fiscale ainsi qu'administrative.
- Ce plan, qui se concentre strictement sur l'agriculture, ne traite pas de la nutrition comme d'un élément fondamental de la sécurité alimentaire, du développement rural en dehors des exploitations agricoles (p. ex. prestations de santé et d'éducation et approvisionnement en eau potable dans les zones rurales), ni de la création d'emplois ruraux en dehors des exploitations agricoles afin de motiver les personnes à vivre et à travailler dans les campagnes.

**Tableau 2 : Sous-secteurs prioritaires et investissements requis, Plan national d'investissement agricole en Haïti, mai 2010**

<b>Sous-secteur</b>	<b>Besoins</b>
<i>Infrastructures</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des bassins versants</li> <li>• Reboisement</li> <li>• Irrigation</li> </ul>	361 millions de dollars
<i>Production et développement des chaînes de valeur</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bétail</li> <li>• Aquaculture et pêche</li> <li>• Cultures</li> <li>• Fourniture d'intrants</li> <li>• Crédit</li> <li>• Développement de la chaîne de valeur</li> <li>• Agriculture urbaine et périurbaine</li> <li>• Achat d'aide alimentaire au niveau local</li> </ul>	346 millions de dollars
<i>Services et institutions agricoles</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation</li> <li>• Accès aux terres et sécurité du régime foncier</li> <li>• Recherche, formation, santé des végétaux, soutien institutionnel</li> </ul>	62 millions de dollars

Source : MARNDR (2010), Plan national d'investissement agricole, Port-au-Prince:MARNDR

Mais les experts en développement agricole en Haïti soulignent que ces limites peuvent être dépassées durant le processus de mise en œuvre du plan<sup>83</sup>. Entre-temps, l'existence même du plan représente un test sur base duquel demander des comptes au gouvernement et aux bailleurs de fonds en ce qui concerne les avancées en matière de développement agricole.

De leur côté, les bailleurs de fonds n'ont pas été rapides à contribuer à la mise en œuvre du plan (voir le tableau 3). Les montants promis jusqu'ici laissent un trou de 16 pour cent du soutien total demandé aux bailleurs de fonds. Le gouvernement des États-Unis a proposé un soutien à partir de sa nouvelle initiative de sécurité alimentaire mondiale, Feed the Future, et mettra l'accent sur les services agricoles et le développement institutionnel, ainsi que sur les liens entre l'agriculture et la nutrition. Cet engagement englobe 102 millions de dollars pour la période 2010-2011, et 100 millions pour les années ultérieures. L'engagement de la Banque interaméricaine de développement (BID) s'étend de 2010 à 2014. Le gouvernement haïtien a demandé 50 millions au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP, fonds de financement multi-bailleurs de fonds), mais a reçu rapidement l'approbation pour un montant inférieur : 35 millions de dollars. D'autres bailleurs de fonds, dont le Brésil, le Canada, la République dominicaine, l'Espagne, la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture ont accepté d'aligner les programmes agricoles sur les priorités figurant dans le plan national, mais n'ont pas encore engagé de moyens<sup>84</sup> (bien que le Canada et l'Espagne aient fourni des fonds au GAFSP<sup>85</sup>). On craint que le Canada en particulier, commence à s'éloigner d'un engagement à long terme en faveur du développement agricole<sup>86</sup>. La Commission européenne, un des donateurs pour Haïti, n'a pas non plus engagé de nouveaux fonds pour l'agriculture<sup>87</sup>.

**Tableau 3 : Engagements des bailleurs de fonds en vue de la reconstruction haïtienne**

Bailleur de fonds	Engagement (dollars)
Banque interaméricaine de développement (BID)	200 millions
États-Unis	202 millions
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)	35 millions
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IFAD)	21 millions
France	7 millions
<b>Total</b>	<b>465 millions</b>

Sources : BCAF (<http://www.reliefweb.int>, consulté le 17 septembre 2010) ; gouvernement des États-Unis (<http://www.feedthefuture.gov/documents/G8Muskokafoodsecurity-Haiti.pdf>, consulté le 17 septembre 2010)

Les engagements des bailleurs de fonds ne sont utiles que s'ils aboutissent réellement à des transferts de ressources. Les promesses non tenues des donateurs sont monnaie courante depuis longtemps en Haïti. Par exemple, les bailleurs de fonds ont engagé 400 millions de

dollars après les tempêtes destructrices de 2008, mais Haïti a reçu moins de 20 pour cent de cette somme<sup>88</sup>.

Un autre problème est l'incohérence des politiques des donateurs. L'Espagne a annoncé qu'elle fournirait des prêts, et non des subventions, pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale (bien qu'elle n'ait pas encore promis d'aide nouvelle à l'agriculture haïtienne précisément)<sup>89</sup>. Après le séisme, les créanciers publics d'Haïti ont fait grâce du remboursement de la plupart des prêts, mais le pays éprouvera des difficultés à s'acquitter de ses obligations de dette pendant encore quelque temps. Par ailleurs, les États-Unis sont parmi les partenaires commerciaux clés d'Haïti, ainsi qu'un de ses principaux bailleurs de fonds. Les subventions du riz des États-Unis soutiennent les exportations et l'aide alimentaire en nature qui nuisent aux agriculteurs haïtiens, en même temps que le gouvernement des États-Unis investit dans le développement agricole haïtien. De plus, les lois américaines excluent la possibilité d'apporter une assistance directe pour produire des cultures comme le riz dans les pays en développement, alors qu'elles peuvent faire concurrence aux exportations des États-Unis sur les marchés mondiaux<sup>90</sup>. Si les États-Unis éliminaient complètement les quotas et les tarifs douaniers sur les exportations haïtiennes de vêtements vers le marché américain – dont le but est de protéger l'industrie du textile des États-Unis – cela aurait pour effet de stimuler l'emploi dans le secteur manufacturier en Haïti, ce qui favoriserait indirectement la sécurité alimentaire<sup>91</sup>.

## Initiatives prometteuses

Malgré les sérieuses contraintes auxquelles se heurte le développement agricole, il y a quelques initiatives encourageantes en cours qui visent à accroître les revenus des agriculteurs, à améliorer la gestion durable des ressources naturelles et à ce que les habitants des zones rurales, et en particulier les femmes, aient une place à la table des négociations sur les politiques qui les concernent. Nous en présentons ici quelques exemples, tirés des 30 années d'expérience de travail d'Oxfam avec des partenaires haïtiens.

- À l'échelle nationale, le MARNDR a décentralisé les services vers le niveau départemental (à savoir provincial) et a déployé des membres du personnel vers les directions agricoles départementales. De plus, certaines communes (l'échelon administratif situé juste en dessous) sont dotées de leurs propres bureaux agricoles. À St-Michel de l'Atalaye, sur le plateau central, ce service a contribué à soutenir le développement de la transformation agricole<sup>92</sup>. La décentralisation des services de développement agricole est plus susceptible de réagir aux besoins et aspirations locaux qu'un système hautement centralisé, en particulier en présence d'organisations de la société civile solides. Mais la capacité des services locaux doit être renforcée, et il y a parfois des problèmes de corruption<sup>93</sup>.
- Dans le département de Nippes, dans le sud-ouest d'Haïti, le gouvernement canadien finance les initiatives du MARNDR et d'Oxfam en vue de planifier et de gérer des projets de développement agricole durable. L'approche implique de soutenir des comités de développement qui se composent de membres de conseils élus locaux et d'organisations de la société civile, en étant attentif à l'équilibre entre les sexes. Les comités dressent une liste des priorités de développement et le projet fournit les fonds afin de contribuer à la mise en œuvre des priorités absolues (par exemple, un moulin, un entrepôt de denrées alimentaires ou un élevage de volailles). Dans le même temps, le projet met l'accent sur le développement de l'agroforesterie, l'intégration des cultures et des arbres, afin de lutter contre la déforestation et la vulnérabilité du littoral face aux tempêtes tropicales<sup>94</sup>. Les comités de développement locaux, en tant qu'organes mixtes de fonctionnaires élus et de représentants de la société civile, peuvent être utiles en termes de représentation et de responsabilité. À l'heure actuelle, il y a des comités dans environ la moitié des 144 communes d'Haïti. Cependant, le gouvernement doit encore mettre en place un cadre juridique pour financer les comités à l'échelon national<sup>95</sup>.
- Le Réseau d'associations et de coopératives de production agricole de la vallée de l'Artibonite (RAKPABA) est une fédération qui rassemble plusieurs groupes d'agriculteurs de la vallée. Nombre de ces associations sont bien organisées et aident les agriculteurs à gagner du pouvoir de marché et à se lancer dans la défense de leurs

droits, en particulier sur les questions liées au riz. Par exemple, les membres de la Coopérative des producteurs agricoles de Verrettes (KOPAV) ont mis en commun leurs ressources afin d'ouvrir leur propre moulin à riz et prévoient d'obtenir des machines agricoles. Le RAKPABA a également travaillé avec des agences de transfert de fonds pour que la diaspora haïtienne puisse utiliser ses remises de fonds pour acheter du riz à des producteurs locaux pour les parents restés au pays<sup>96</sup>. Des organisations comme celles-là peuvent servir de modèles aux agriculteurs dans d'autres régions du pays.

- Solidarité pour les femmes haïtiennes (SOFA) est une organisation nationale qui promeut les droits de la femme (elle a œuvré à améliorer les lois contre la violence conjugale, par exemple) et elle cherche à améliorer la situation économique des femmes des campagnes dans la plupart des départements du pays. À St-Michel de l'Atalaye, par exemple, SOFA et d'autres organisations de femmes ont contribué à faire augmenter les revenus des femmes rurales en les faisant participer à des activités d'apiculture et de transformation agricole<sup>97</sup>.
- Près de la frontière avec la République dominicaine, dans le département du Centre, Oxfam soutient un projet qui fournit des semences et des conseils techniques pour aider les agriculteurs à accroître leur production et à utiliser des techniques de conservation du sol et de l'eau. Certains agriculteurs locaux n'avaient jamais bénéficié de services de vulgarisation jusque-là<sup>98</sup>.
- Les ménages et les entreprises (comme les cafés) qui ont adopté des poêles bon marché et économes en combustible ont vu diminuer leur consommation de charbon de 50 pour cent ou plus. Cela profite non seulement à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, mais réduit par ailleurs les dépenses en combustible des ménages et des entreprises.

L'intensification d'initiatives de ce type à partir de petits projets de niveau local pourrait contribuer à faciliter le développement agricole. Mais, pour ce faire, il faudra un soutien actif du gouvernement haïtien, de la communauté des donateurs et de la société civile.

Si l'on veut que la reconstruction d'Haïti facilite le développement durable, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire tant dans les zones rurales qu'urbaines, il faut qu'elle accorde une grande priorité au développement agricole. En plus de fournir des ressources supplémentaires à l'agriculture, les efforts de reconstruction doivent se concentrer sur : le renforcement de l'accès des petits agriculteurs aux ressources, aux services et aux infrastructures afin de faire augmenter leurs revenus et leur productivité, en particulier en ce qui concerne les cultures alimentaires de base, la gestion durable des ressources naturelles et une meilleure intégration de la nutrition et de l'agriculture pour contribuer à lutter contre la malnutrition. Bien que le Plan national d'investissement agricole présente quelques limites, il fournit un cadre de base pour atteindre ces buts, pourvu que le gouvernement haïtien et les donateurs prennent des mesures de nature à garantir l'efficacité de sa mise en œuvre. Le gouvernement devrait faire de la mobilisation des ressources nationales requis par le plan une priorité majeure. Il devrait par ailleurs mener des réformes fondamentales en matière de gouvernance :

4. évoluer vers une décentralisation accrue de l'administration publique, en créant des institutions gouvernementales représentatives à tous les niveaux et en assurant la décentralisation fiscale ;
5. intensifier, avec un cadre juridique approprié, le modèle des comités de développement locaux composés de fonctionnaires élus et de représentants de la société civile, afin de planifier et de gérer les initiatives de développement agricoles locales ;
6. institutionnaliser un système efficace d'équilibre des pouvoirs pour contrôler la corruption à tous les échelons du gouvernement ; il pourrait prévoir une société d'audit indépendante, une surveillance renforcée par le Parlement et une agence de poursuites contre la corruption, ainsi qu'un suivi par la société civile ; et
7. comme première étape dans le sens de l'amélioration de la sécurité du régime foncier, veiller à ce que le système juridique reconnaisse de manière égale les deux langues officielles d'Haïti, et fournir une assistance juridique étendue de manière à ce que la vaste majorité des Haïtiens (environ 90 pour cent) qui ne parlent que le kreyòl puissent accéder à la justice dans les affaires comme les litiges fonciers et obtenir la reconnaissance des revendications territoriales.

De plus, le gouvernement devrait mettre en œuvre les mesures de développement agricole suivantes :

1. soutenir les efforts des agriculteurs, des pauvres en milieu rural et des femmes des zones rurales en vue de développer des organisations solides et représentatives qui expriment leurs intérêts et améliorent leur pouvoir de négociation économique ;

2. formuler des politiques agricoles et concevoir des programmes qui tiennent compte de la division du travail entre les sexes, de manière à ce que les programmes ne profitent pas de façon disproportionnée aux hommes aux dépens des femmes ; ces politiques devraient reconnaître le rôle des femmes dans la commercialisation des intrants et des produits et les soutenir afin qu'elles puissent améliorer leurs rôles de commercialisation ;
3. amener les terres publiques inexploitées sous production en toute transparence, en les louant ou en embauchant des ouvriers salariés ;
4. revitaliser le réseau de centres décentralisés de recherche agricole, de vulgarisation et de formation, et fournir des services aux agriculteurs dans le cadre d'une consultation qui intègre pleinement leurs connaissances ;
5. veiller à ce que les petits agriculteurs aient accès au crédit à des conditions abordables ;
6. réhabiliter et étendre les infrastructures rurales, en particulier les axes routiers et les installations d'irrigation ;
7. intégrer dans toutes les politiques et tous les programmes de développement agricole et rural la durabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur des mesures comme le reboisement, l'agroforesterie, la gestion intégrée des bassins versants et la promotion des poêles économes en combustible.

En ce qui concerne le développement rural hors-exploitation, le gouvernement devrait accroître la disponibilité des soins de santé et des services d'éducation en milieu rural et faciliter la création d'emplois à l'extérieur des exploitations agricoles – dans le secteur de la transformation agricole, par exemple – afin d'inciter les gens à rester dans les campagnes.

À long terme, le gouvernement et la société civile devraient s'engager dans un dialogue afin de parvenir à une politique commerciale qui assure un équilibre entre la protection par les tarifs douaniers pour les agriculteurs haïtiens et des prix alimentaires abordables pour les consommateurs.

Quant aux donateurs (bilatéraux et multilatéraux) et aux institutions financières internationales, ils devraient tous :

1. privilégier l'agriculture et la sécurité alimentaire dans leur aide au développement, aligner les stratégies sur le Plan national d'investissement agricole d'Haïti et les objectifs de développement agricole et rural répertoriés ci-dessus et fournir les moyens requis pour mettre le plan en œuvre ;
2. financer l'achat d'aide alimentaire autant que possible au niveau local, sur la base d'une évaluation rigoureuse des besoins et des conditions des marchés locaux ;
3. fournir une assistance sous la forme de subventions et non de prêts ;
4. créer des mécanismes permettant d'intégrer la société civile dans le débat sur les stratégies de développement ; et

5. adopter un cadre de responsabilité qui permette d'évaluer le respect des engagements et la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les donateurs bilatéraux doivent assurer la cohérence entre les politiques d'aide et commerciales. À cette fin, les États-Unis devraient :

1. exempter Haïti du « Bumpers Amendment » qui interdit l'assistance à la production de cultures alimentaires de base (comme le riz, le maïs et les haricots) considérées comme « faisant concurrence » aux exportations des États-Unis ;
2. réformer les subventions du riz qui ont pour effet de fausser les échanges commerciaux, donnent lieu au *dumping* et nuisent aux producteurs haïtiens ; et
3. fournir un accès complet des exportations haïtiennes au marché américain en franchise de droits et sans contingent.

# Notes

- <sup>1</sup> Banque mondiale (2008) *Haiti Public Expenditure Management and Financial Accountability Review*, Washington : la Banque mondiale, p. 68.
- <sup>2</sup> FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2010a) 'Special Brief: Haiti Earthquake', [www.foodsec.org](http://www.foodsec.org), (dernière consultation : 28 juillet 2010).
- <sup>3</sup> Banque mondiale (2005) 'Haiti: Agriculture and Rural Development, Diagnostic and Proposals for Agriculture and Rural Development Policies and Strategies', Washington : la Banque mondiale, p. 14.
- <sup>4</sup> *Ibid.*
- <sup>5</sup> FAO (2010b) 'Haiti Country Brief', Rome : FAO, <http://www.fao.org/countries/55528/en/hti/>, (dernière consultation : 4 août 2010).
- <sup>6</sup> R. Maguire (2010) 'Reconstructing to Rebalance Haiti after the Earthquake', Testimony presented before the Subcommittee on International Development, Foreign Assistance, Economic Affairs, and International Environmental Protection of the US Senate Committee on Foreign Relations (SCFR), Washington: SCFR, 4 février.
- <sup>7</sup> *Ibid.*
- <sup>8</sup> Oxfam International (2002) *Deux poids, deux mesures. Commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*, Oxford : Oxfam International ; données fournies par Oxfam Québec.
- <sup>9</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.*, p. 16.
- <sup>10</sup> Entretiens à Port-au-Prince et dans les zones rurales des départements de Nippes, de l'Artibonite et du Centre, mai 2010.
- <sup>11</sup> Oxfam International (2002) *op. cit.* ; base de données FAO FAOSTAT, <http://faostat.fao.org/default.aspx>, (dernière consultation : 7 août 2010).
- <sup>12</sup> R. Maguire (2009) 'Haiti After the Donors' Conference: A Way Forward', US Institute of Peace (USIP) Special Report 232, septembre, Washington : USIP ; FIDA (Fonds international de développement agricole) (2010) 'Rural Poverty in Haiti', Rome : FIDA, <http://www.ruralpovertyportal.org/web/quest/country/home/tags/haiti> (dernière consultation : 28 juillet 2010).
- <sup>13</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.*
- <sup>14</sup> Extrait du témoignage de M. Clinton devant le comité sénatorial des relations étrangères des États-Unis, 10 mars 2010, cité sur [http://www.democracynow.org/2010/4/1/clinton\\_rice](http://www.democracynow.org/2010/4/1/clinton_rice), (dernière consultation : 20 août 2010).
- <sup>15</sup> M.J. Cohen et J.L. Garrett (2009) 'The Food Price Crisis and Urban Food (In)security', Human Settlements Working Paper Series, Urbanization and Emerging Population Issues 2, Londres : Institut international pour l'environnement et le développement et Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).
- <sup>16</sup> Département de l'agriculture des États-Unis (2010) 'Rice Outlook', 13 août, <http://usda.mannlib.cornell.edu/usda/ers/RCS/2010s/2010/RCS-08-13-2010.pdf>, (dernière consultation : 20 août 2010).
- <sup>17</sup> Environmental Working Group Farm Payments Database, <http://farm.ewg.org/region.php?fips=00000&progcode=total&yr=2009>, (dernière consultation : 28 juillet 2010).
- <sup>18</sup> USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) (2010) 'Foreign Operations Congressional Budget Justification, Fiscal Year 2011, Annex on Regional Perspectives', Washington : USAID, [http://www.usaid.gov/policy/budget/cbj2011/2011\\_CBJ\\_Annex.pdf](http://www.usaid.gov/policy/budget/cbj2011/2011_CBJ_Annex.pdf), (dernière consultation : 28 juillet 2010).
- <sup>19</sup> Environmental Working Group, *op. cit.*
- <sup>20</sup> K. Watkins et J. von Braun (2003) 'Time to Stop Dumping on the Poor', Washington : International Food Policy Research Institute (IFPRI), <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ar02e1.pdf>, (dernière consultation : 28 juillet 2010).
- <sup>21</sup> Maguire (2009) *op. cit.* ; R. Fatton (2010) 'Hope Amidst Devastation: Towards a New Haitian State', New York : Social Science Research Council (SSRC), <http://www.ssrc.org/features/pages/haiti-now-and-next/1338/1330/>, (dernière consultation : 4 février 2010).
- <sup>22</sup> Banque mondiale (2008) *op. cit.*, p. 70.
- <sup>23</sup> Données tirées de la base de données en ligne des statistiques sur le développement international de l'Organisation de coopération et de développement économiques, <http://www.oecd.org/dataoecd/50/17/5037721.htm>, (dernière consultation : 5 août 2010).
- <sup>24</sup> Les montants sont les moyennes révisables sur trois ans des engagements d'aide exprimées en dollars 2008 constants ; l'« agriculture » n'englobe pas la foresterie et la pêche.
- <sup>25</sup> FIDA (2010) *op. cit.* Voir également <http://www.ruralpovertyportal.org/web/quest/country/home/tags/chad>;

<http://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/niger>

- <sup>26</sup> A. Gardella (2006) *Gender Assessment for USAID/Haiti Country Strategy Statement*, Port-au-Prince : USAID Haïti.
- <sup>27</sup> MARNDR (Gouvernement haïtien, ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural) (2010) *Plan nacional d'investissement agricole*, Port-au-Prince : MARNDR.
- <sup>28</sup> *Ibid.*; Entretiens à Port-au-Prince avec le personnel de développement agricole d'Oxfam Québec, 3 mai 2010 ; avec Jean Michel Charles, consultant en développement, 20 juillet 2010 ; et avec Bernard Etheart, ancien directeur, Institut national haïtien de la réforme agraire, 21 juillet 2010.
- <sup>29</sup> FAO (2009) *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009 : crises économiques – répercussions et enseignements*. Rome : FAO.
- <sup>30</sup> M. Cayemittes, M.F. Placide, S. Mariko, B. Barrère, B. Sévère et C. Alexandre (2007) *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti, 2005-2006 (EMMUS IV)*, Port-au-Prince : ministère de la Santé publique et de la Population, Institut haïtien de l'enfance and Calverton, Maryland, USA : Macro International Inc.
- <sup>31</sup> MPCE (Gouvernement haïtien, ministère de la Planification et de la Coopération externe) (2007) *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)*, Port-au-Prince : MPCE, p. 19.
- <sup>32</sup> Entretien avec Etheart, *op. cit.*
- <sup>33</sup> Gardella (2006) *op. cit.*
- <sup>34</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.* ; Gardella (2006) *op. cit.*
- <sup>35</sup> *Ibid.*
- <sup>36</sup> *Ibid.*; G.T. Smucker, T. A. White et M. Bannister (2002) 'Land Tenure and the Adoption of Agricultural Technology in Haiti', in R. Meinzen Dick, A. Knox, F. Place et B. Swallow, eds., *Innovation in Natural Resource Management*, Baltimore et Londres : The Johns Hopkins University Press pour l'International Food Policy Research Institute, pp. 119-146.
- <sup>37</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.* ; Entretiens dans les campagnes haïtiennes (voir la note 10).
- <sup>38</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.* ; voir aussi R. Fatton (2002) *Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy*, Boulder, Colorado, USA : Lynne Rienner Publishers.
- <sup>39</sup> Discussion en groupe de réflexion avec des membres de la KOPAV (Coopérative des producteurs agricoles de Verrettes), Verrettes, Haïti, 9 mai 2010.
- <sup>40</sup> Gardella (2006) *op. cit.*, p. 17.
- <sup>41</sup> Fatton (2002) *op. cit.*
- <sup>42</sup> Entretien pour des recherches de terrain sur la politique générale de protection sociale à Haïti, 2007.
- <sup>43</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.* ; Smucker *et al.* (2002) *op. cit.*; entretien avec Etheart, *op. cit.*
- <sup>44</sup> Transparency International (TI) classe Haïti parmi les cinq pays les plus corrompus du monde, aux côtés de l'Afghanistan, du Myanmar, de l'Irak et de la Somalie. Voir TI, *Global Corruption Report 2009*, Berlin : TI.
- <sup>45</sup> Entretien Etheart, *op. cit.* ; Maguire (2009) *op. cit.* ; entretien avec Philippe Mathieu, Oxfam Québec, Pétienville, Haïti, 18 mai 2010.
- <sup>46</sup> Smucker *et al.* (2002) *op. cit.*; entretien avec le personnel de développement agricole d'Oxfam Québec, St-Michel de l'Atalaye, Haïti, 8 mai 2010.
- <sup>47</sup> Rights & Democracy et GRAMIR (Groupe de recherche et d'appui au milieu rural) (2008) *The Human Right to Food in Haiti*, Montréal et Port-au-Prince : Rights & Democracy et GRAMIR ; Banque mondiale (2005) *op. cit.*
- <sup>48</sup> Entretien à Anse-à-Veau, 6 mai 2010.
- <sup>49</sup> Maguire (2009) *op. cit.* ; Banque mondiale (2005) *op. cit.* ; CPIA (Comité permanent inter-agences) (2010) *Response to the Humanitarian Crisis in Haiti*, Genève : CPIA.
- <sup>50</sup> Maguire (2010) *op. cit.* ; F. Dolisca, J. McDaniel, L. Teeter et C. Jolly (2007) 'Land Tenure, Population Pressure, and Deforestation in Haiti: The Case of Forêt des Pins Reserve', *Journal of Forest Economics* 13: 277-289; données fournies par Oxfam Québec.
- <sup>51</sup> Dolisca *et al.* (2007) *op. cit.* ; voir aussi Maguire (2009) *op. cit.* et (2010) *op. cit.*
- <sup>52</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.* ; Smucker *et al.* (2002) *op. cit.*
- <sup>53</sup> Maguire (2009) *op. cit.*
- <sup>54</sup> Oxfam International (2009) *Le droit de survivre*, Oxford : Oxfam International.
- <sup>55</sup> Cayemittes *et al.* (2007) *op. cit.*

- <sup>56</sup> Gardella (2006) *op. cit.* ; entretien avec Etheart, *op. cit.* ; avant-projet du rapport d'USAID Haiti Seed System Security Assessment, 9 juillet 2010.
- <sup>57</sup> Gardella (2006) *op. cit.*
- <sup>58</sup> Banque mondiale (2005) *op. cit.*
- <sup>59</sup> M. Schneider (2010), Congressional testimony, 4 février, <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=6517&l=1>, (dernière consultation : 5 février 2010) ; voir MPCE (2007) *op. cit.* pour le plan.
- <sup>60</sup> Maguire (2009) *op. cit.*
- <sup>61</sup> Base de données en ligne de statistiques de développement de l'OCDE, *op. cit.*
- <sup>62</sup> FAO (2010a) *op. cit.*
- <sup>63</sup> CPIA (2010) *op. cit.* ; R.M. Perito et C. Copeland (2010) 'Haiti: A Forward Look', USIP Peace Brief No 38, Washington : USIP.
- <sup>64</sup> CPIA (2010) *op. cit.* ; FAO (2010a) *op. cit.*
- <sup>65</sup> *Ibid.*
- <sup>66</sup> BCAH (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) (2010) Humanitarian Bulletin Issue 8, 30 juillet; CPIA (2010) *op. cit.*
- <sup>67</sup> *Ibid.*
- <sup>68</sup> USAID Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance (2010) 'Haiti Earthquake Factsheet' No 65, 30 juillet ; base de données de systèmes de suivi financier du BCAH, <http://www.reliefweb.int/fts>, (dernière consultation : 8 août 2010). Au titre du Programme de sécurité alimentaire d'urgence, créé en 2008, les États-Unis fournissent de l'argent pour les achats locaux et régionaux d'aliments et de bons alimentaires.
- <sup>69</sup> Voir les rapports urgents sur Haïti figurant sur <http://www.oxfam.org>, (dernière consultation : 8 août 2010).
- <sup>70</sup> CPIA (2010) *op. cit.* ; Agropresse (2010) 'Aide Alimentaire et Production Nationale: Nécessité d'une Adéquation', 1<sup>er</sup> mars, [http://www.agropressehaiti.org/public/voir\\_article.php?id=55](http://www.agropressehaiti.org/public/voir_article.php?id=55), (dernière consultation : 28 juillet 2010).
- <sup>71</sup> Résultats de l'enquête disponibles sur [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).
- <sup>72</sup> CPIA (2010) *op. cit.* ; E. Walters et D. Brick (2010) 'A Rapid Seed Assessment in the Southern Department of Haiti', Delmas, Haïti : Catholic Relief Services.
- <sup>73</sup> Informations fournies par Oxfam Québec.
- <sup>74</sup> CPIA (2010) *op. cit.* ; entretiens dans le Haïti rural, mai 2010.
- <sup>75</sup> CPIA (2010) *op. cit.* ; FAO (2010c) 'Haiti: Six Months On, Agriculture Needs More Support', communiqué de presse, 15 juillet.
- <sup>76</sup> Entretiens avec Michel Lefebvre et Antoine Ledoucer, Oxfam Québec, Port-au-Prince, 3 mai 2010 et Kristner Roche, directeur, Salagnac Centre, Paillant, Haïti, 5 mai 2010.
- <sup>77</sup> Entretiens avec James Terjanian, FAO, et Gary Mathieu, Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire de MARNDR, Delmas et Pétiou-Ville, Haïti, 21 juillet 2010 ; P. Mathieu entretien, *op. cit.*
- <sup>78</sup> CPIA (2010) *op. cit.*
- <sup>79</sup> A. Fraser (2009) 'Harnessing Agriculture for Development', Rapport de recherche d'Oxfam International, Oxford: Oxfam International, pp. 14-15.
- <sup>80</sup> MARNDR (2010) *op. cit.*
- <sup>81</sup> Entretien avec P. Mathieu, *op. cit.*
- <sup>82</sup> *Ibid.* ; entretien avec Terjanian, *op. cit.*
- <sup>83</sup> Entretien avec P. Mathieu, *op. cit.*
- <sup>84</sup> <http://www.feedthefuture.gov/documents/G8Muskokafoodsecurity-Haiti.pdf>, (dernière consultation : 17 septembre 2010).
- <sup>85</sup> <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTARD/0,,contentMDK:22598008~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336682,00.html>, (dernière consultation : 21 septembre 2010).
- <sup>86</sup> Entretiens avec des spécialistes du développement agricole, Port-au-Prince, mai et juillet 2010.
- <sup>87</sup> Communication personnelle de Paul Webber, délégation de l'Union européenne, Port-au-Prince, 20 septembre 2010.
- <sup>88</sup> Éditorial du *Washington Post* (2010) 'Rebuilding Haiti Transparently', *The Washington Post*, 3 février.

- <sup>89</sup> Information sur l'aide espagnole fournie par Internón Oxfam.
- <sup>90</sup> Pour un complément d'informations sur cette législation, le « Bumpers Amendment » de 1986, voir P.B. Thompson (1992) *The Ethics of Aid and Trade: US Food Policy, Foreign Competition, and the Social Contract*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 50–57.
- <sup>91</sup> La législation votée en 2010 élargit l'accès des exportations de vêtements de Haïti au marché américain en Franchise de droits, mais n'octroie d'accès complet en franchise de droit et sans contingent : voir <http://waysandmeans.house.gov/press/PRArticle.aspx?NewsID=11171>, (dernière consultation : 21 août 2010).
- <sup>92</sup> P. Mathieu entretien, *op. cit.* ; entretiens avec le personnel d'Oxfam Québec à St-Michel de l'Atalaye, 7–8 mai 2010 ; entretien avec Michèle-Lisette Casimir, maire de St-Michel de l'Atalaye, 7 mai 2010.
- <sup>93</sup> Banque mondiale (2006) *Social Resilience and State Fragility in Haiti*, Washington : la Banque mondiale.
- <sup>94</sup> Entretiens avec des membres du personnel et des bénéficiaires du Project d'Appui au Développement Local et à l'Agroforesterie de Nippes, 5–6 mai 2010, et examen des documents du projet.
- <sup>95</sup> Entretien avec P. Mathieu, *op. cit.*
- <sup>96</sup> Discussion en groupe de réflexion avec KOPAV, *op. cit.* ; informations supplémentaires fournies par Oxfam Québec.
- <sup>97</sup> Entretien avec des dirigeantes de SOFA et des membres du personnel d'Oxfam Québec, St-Michel de l'Atalaye, 7 mai 2010.
- <sup>98</sup> Entretiens avec Techlet Ager, technicien du projet Proyecto Binacional Artibonito, et Schelaek Cenoble, agriculteur de Desvarieux, Haïti, 10 mai 2010.

© Oxfam International, octobre 2010

Ce document a été rédigé par Marc Cohen. Oxfam tient à remercier de leur assistance John Ambler, Lourdes Benavides, Stephanie Burgos, Gina Castillo, Carolina Castrillo, Anne Edgerton, Raquel Gomes, Kelly Hauser, Lina Holguin, Tonny Joseph, Julie Kusteloot, Rohit Malpani, Rebecca Mansfield, Philippe Mathieu, Eric Muñoz, Rebecca Pearl, Aurelie Proust, Krista Riddley, Saya Saulière, Anne Pieter van Dijk et Philippa Young. Ce document fait partie d'une série de documents écrits dans le but d'éclairer le débat public sur des questions de politiques générales humanitaires et de développement.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche sous réserve de la mention complète de la source. Le détenteur des droits d'auteur demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre situation, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [publish@oxfam.org.uk](mailto:publish@oxfam.org.uk)

Pour toute information complémentaire sur les questions soulevées dans ce document, veuillez contacter : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Published by Oxfam GB for Oxfam International under ISBN 978-1-84814-738-6 Octobre 2010. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK.



**Oxfam International**      [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam International est une confédération de 14 organisations qui travaillent ensemble dans 99 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org)), Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de)), Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au)), Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be)), Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca)), Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)), Oxfam Grande-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)), Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk)), Intermón Oxfam (Espagne) ([www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org)), Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org)), Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org)), Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)), Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl)), Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam International, travaillent vers une affiliation complète :

Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))

Ucodep (Italie) [www.unicodep.org](http://www.unicodep.org)

N'hésitez pas à écrire aux organisations répertoriées ci-dessus pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Courriel : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)